

Le 13 mars 2019

M<sup>me</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, rue du Square-Victoria, 4<sup>e</sup> étage  
C. P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.gc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.gc.ca)

**Objet :** Commentaires de La Coop fédérée dans le cadre de la consultation publique de l'Autorité des marchés financiers portant sur la demande de dispense impliquant des organismes de placement collectif qui investiront dans un fonds d'investissement en capital de développement

---

Madame,

Fondée en 1922, La Coop fédérée est la plus importante entreprise agroalimentaire au Québec, la seule coopérative agricole pancanadienne et la 24<sup>e</sup> plus importante coopérative agroalimentaire au monde. Elle représente plus de 120 000 membres, producteurs agricoles et consommateurs regroupés dans près de 60 coopératives réparties dans plusieurs provinces canadiennes. Elle emploie plus de 14 000 personnes et son chiffre d'affaires s'élève à 6,5 milliards de dollars. En incluant ses coopératives affiliées, La Coop fédérée compte plus de 19 000 employés et un chiffre d'affaires combiné de 9,5 milliards de dollars. Ses activités se séparent en trois divisions : Olymel S.E.C. (sous les bannières Olymel, Flamingo et Lafleur, Aliments Triomphe et Pinty's), la Division agricole (sous les bannières La Coop et Elite, Agrocentre, Agrico et Agromart et Country Stores) et Groupe BMR inc. (sous les bannières BMR, Unimat, Agrizone, Potvin & Bouchard, La Shop et Country Stores). Pour en savoir plus, visitez le [www.lacoop.coop](http://www.lacoop.coop). Comptes Twitter : [twitter.com/LaCoop\\_federee](https://twitter.com/LaCoop_federee).

Le Fonds a fortement contribué, au cours des sept dernières années, au succès de notre entreprise. La croissance que nous avons réalisée aurait été presque impossible sans l'apport important de capital privé du Fonds. Pour une entreprise coopérative, l'apport de capital non garanti, respectueux de notre nature et de nos spécificités est un enjeu. Il existe des voies et des options lorsque celui-ci se retrouve au niveau d'une filiale mais les options sont beaucoup plus limitées lorsqu'au niveau de la coopérative. Il en va de même pour les partenaires et investisseurs.

En réponse, nous avons donc développé un instrument financier novateur et aligné sur nos besoins que nous avons présenté à diverses institutions. Aucune de celles-ci ont démontré de l'intérêt, sauf le Fonds qui en a saisi le bien-fondé et, surtout, le levier de croissance que nous permettrait ce capital équité non garanti.

Aujourd'hui il a été réalisé par d'autres grandes et moyennes coopératives du Québec, multipliant le bénéfice de cette première mouture.

Il y a plus de 35 ans, le Québec s'est doté d'une plateforme de développement économique, à savoir le Fonds de solidarité FTQ (Fonds). Durant cette période, d'autres participants du Québec se sont joints à cet instrument, accroissant fortement la contribution de celui-ci au développement, à la croissance économique de toutes les régions du Québec.

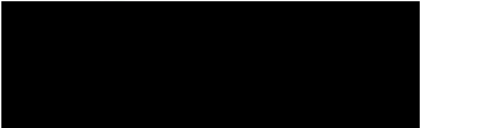
Un Fonds faisant appel à des québécois qui, par leurs épargnes soutenues, ont permis de créer et maintenir plus de 500 000 emplois. On convient que le Fonds a réalisé son objectif et, surtout, de permettre une meilleure retraite à plusieurs québécois (ses).

Cette capacité de maintenir l'économie des québécois au service de son économie est l'ingrédient essentiel de cette recette gagnante, c'était vrai dans le passé et le sera d'autant plus pour le futur à la lueur de la démographie (vieillesse, immigration, etc.).

Le projet du Fonds est une extension à ce parcours de rendre disponible ce capital de développement pour une plus longue durée aux entreprises du Québec, mais avec une approche de gestion de l'investissement et du risque adaptée et appropriée à cet instrument.

Au cours de ces années, le Fonds a su réaliser un rendement à ses actionnaires, de respecter son engagement de leur retourner leur capital, leur épargne à la retraite. Ces options aux actuels et futurs actionnaires s'inscrivent très bien aux pratiques de gestion du Fonds et n'être que bénéfiques à ceux-ci.

En conclusion, nous encourageons l'Autorité des marchés financiers d'approuver cette demande de dispense, selon les conditions qu'elle juge nécessaires. Nous sommes d'avis que la proposition du Fonds permettra de maintenir et voir accroître les fonds disponibles en capital de développement et générera un impact des plus positif sur l'ensemble de l'économie du Québec.

  
Paul Noiseux  
Chef des finances